

3. d'autres sources possibles conformément au règlement financier qui sera adopté par consensus par l'Assemblée dans les conditions prévues au paragraphe G de l'article IX des présents Statuts. Le règlement financier et le budget assurent à l'Agence une base financière solide et permettent une réalisation efficace et effective des activités de l'Agence définies dans le programme de travail. Les contributions obligatoires financent les activités essentielles et les coûts administratifs.
- B. Le projet de budget de l'Agence est préparé par le Secrétariat et soumis au Conseil pour examen. Le Conseil le transmet à l'Assemblée en lui recommandant de l'approuver ou le retourne au Secrétariat pour réexamen et nouvelle soumission au Conseil.
- C. L'Assemblée nomme un commissaire aux comptes extérieur pour une durée de quatre ans renouvelable. Le premier commissaire aux comptes exerce cette fonction pendant deux ans. Le commissaire aux comptes examine les comptes de l'Agence et formule les observations et les recommandations qu'il juge nécessaires concernant l'efficacité de la gestion et des contrôles financiers internes.

#### Article XIII

##### Personnalité juridique, privilèges et immunités

- A. L'Agence est dotée de la personnalité juridique internationale. Elle jouit, sur le territoire de chaque membre et sous réserve de sa législation nationale, de la capacité juridique nationale nécessaire à l'exercice de ses fonctions et à l'accomplissement de sa mission.
- B. Les membres concluent un accord distinct sur les privilèges et immunités.

#### Article XIV

##### Relations avec les autres organisations

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, le Conseil est autorisé à conclure des accords au nom de l'Agence afin d'instaurer des relations adéquates avec les Nations Unies et avec toute autre organisation dont les travaux ont un rapport avec ceux de l'Agence. Les dispositions des présents Statuts ne portent pas atteinte aux droits et obligations d'un membre découlant d'un traité international en vigueur.